



DIVERSITÉ, REPRÉSENTATION STATISTIQUE ET INTÉGRATION EN FRANCE : RÉFLEXIVITÉ ET APPROCHES PLURIDISCIPLINAIRES AU CŒUR DU DÉBAT

Jean-Luc RICHARD *

Les politiques d'intégration des personnes originaires de pays étrangers dans les pays de l'Union européenne apparaissent importantes à nombre de citoyens, acteurs sociaux et décideurs publics. Le domaine des données statistiques sociodémographiques permettant de représenter les phénomènes sociaux et les effets des politiques publiques demeure sous la responsabilité des États de l'Union¹.

Depuis quelques années, l'importance accordée à la question de l'intégration sociale des personnes discriminées, ou issues de familles concernées par les migrations internationales, a entraîné le développement de statistiques, officielles ou non, sur ces questions, accompagnant la redéfinition des politiques publiques.

Dans les sociétés démocratiques où elle existe, la statistique ethnique publique répond à des objectifs définis par le législateur. En 1991, des variables de ce type sont en effet apparues dans le protocole du recensement en Grande-Bretagne, alors seul pays de l'Union où de telles catégories étaient instituées². L'élargissement de l'Union européenne en 2005 a fait entrer de nouveaux pays où, si les statistiques ethniques existent, elles correspondent à des situations de minorités établies de longue date dans ces États de l'Europe orientale. Le processus de construction européenne n'a pas engendré une unification, via l'organisme officiel de statistiques Eurostat (plutôt chargé de compiler les données

* Maître de conférences en sociologie et démographie, Université de Rennes 1, Centre de recherches sur l'action politique en Europe UMR CNRS 6051, jean-luc.richard@univ-rennes1.fr

1. Cf. HAUG, Werner, "Ethnic, religious and language groups : towards a set of rules for data collection and statistical analysis", *International Statistical Review*, vol. 69, n° 2, 2001, pp. 303-311.

2. Cf. NEGRIN, Katy, "Collecting ethnic data : an old dilemma, the new challenges", April 2003, <http://www.eumap.org/journal/features/2003/april/olddilemma>

nationales), des procédures de repérage et d'enregistrement des appartenances ou des origines ethniques des résidents, citoyens de l'Union ou non. Les interrogations et controverses en Europe doivent être replacées dans le contexte plus général du caractère structurel et problématique des débats sur le repérage statistique de l'"ethnicité"³. La statistique ethnoraciale n'a pas pour seule finalité de rendre pertinent un discours littéraire, où les questions des dynamiques démographiques des populations et les analyses économiques temporelles du marché du travail (des discriminations y sont observées) n'auraient pas leur place.

De la migration aux statistiques de la "diversité"

Si certains aspects des politiques migratoires des pays de l'Union européenne sont désormais définis et juridiquement encadrés au niveau européen, les politiques d'intégration des immigrés et de leurs descendants directs, majoritairement appelés à s'établir durablement dans leur pays d'accueil, demeurent essentiellement déterminées au niveau national⁴. Les données statistiques et démographiques, au même titre que les autres productions des politiques publiques, sont des constructions sociales influencées par le contexte historique et par les choix des autorités administratives⁵.

Dans certains pays de l'Union européenne, une terminologie à caractère ethnique apparaît dans le recensement, non pas dans des questions à caractère ethnique, mais dans des questions portant sur le pays de naissance de l'individu ou de ses parents. Grâce à la combinaison de ces deux variables, cette nouvelle catégorisation peut être réalisée et considérée comme résultant de données pertinentes pour étudier les communautés nouvellement arrivées. Par ailleurs, de nombreux cher-

-
3. Pour un panorama complet des débats français sur ces sujets, voir BLUM, Alain, "Resistance to identity categorization in France", in : KERTZER, David ; AREL, Dominique, *Census and identity : the politics of race, language and ethnicity*, Cambridge : Cambridge University Press, 2002, pp. 121-145 ; SABBAGH, Daniel ; PEER, Shanny, "The controversy over 'statistiques ethniques'", *French Politics, Culture & Society*, vol. 26, n° 1, 2008, pp. 1-6. Cet article évoque les débats les plus récents, en 2007 et en 2008, autour de la préparation de l'enquête publique officielle "Trajectoires et origines" (TEO).
 4. Pour la France, voir WEIL, Patrick, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, de 1938 à nos jours*, Paris : Éd. Gallimard, 2005, 579 p. ; pour les Pays-Bas, voir PENNINGX, Rinus, "Dutch immigrant policies before and after the Van Gogh murder", *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, n° 2, June 2006, pp. 241-254.
 5. Cf. DESROSIÈRES, Alain, "The administrator and the scientist : how the statistical profession has changed", *Statistical Journal of the UNECE*, vol. 14, n° 1-2, 1997, pp. 31-50 ; BOURDIEU, Pierre, résumé du projet d'intervention, Colloque "Statistique sans conscience n'est que ruine", *Actes*, 1998, Paris, Pénombre/LDH/CGT/CFDT INSEE.

cheurs, tels Alexis Spire et Dominique Merllié, se sont aussi interrogés sur les conséquences des pratiques en termes de contribution à la formulation d'une problématique sur une base éloignée de la prise en compte de l'ensemble des conditions sociales, notamment socioéconomiques⁶. De plus, une approche rigoureuse en sciences sociales ne peut reposer sur le fait de nier, *a priori*, l'importance du critère de la nationalité (carte de séjour, accès à la fonction publique) dans l'explication des situations individuelles.

Dans les pays où existent des statistiques ethniques, tant dans les données publiques officielles que privées, les responsables des enquêtes s'efforcent de mettre en œuvre des techniques de catégorisation qui se démarquent des précédents historiques dramatiques associés au fichage des juifs sur la base des caractéristiques de leurs quatre grands-parents durant la Seconde Guerre mondiale. Quelle serait la légitimité de la construction de l'ethnicité à partir de plusieurs variables qui n'entrent pas directement dans la définition positive de ce concept, qui supposerait une autodésignation ? Les enquêtes émanant d'initiatives privées ou associatives peuvent échapper à ces problèmes en reposant sur des analyses longitudinales. Réalisées à partir d'entretiens ou de données statistiques, elles permettent d'examiner ces dimensions et pourront fournir des éléments originaux prouvant que les immigrés et les personnes issues de l'immigration sont victimes de discriminations clairement identifiables.

Une autre manière d'aborder la question en tant que sociologue est de s'interroger sur la raison d'être de la présence d'informations sur les appartenances, "origines", nationalité, lieu de naissance d'un individu (ou de ses parents) dans certaines des enquêtes à finalité démographique. Il convient d'accepter que plusieurs sciences humaines et sociales participent aux définitions des concepts et au développement de catégories apparaissant dans les enquêtes statistiques. L'attribution autoritaire d'appartenances ethniques aux individus masque l'aspect dynamique des appartenances à des communautés⁷.

Le phénomène migratoire et ses conséquences font s'éloigner la démographie de ce « système clos qui se prête facilement à une analyse sta-

6. Cf. SPIRE, Alexis, "De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, septembre 1999, pp. 50-56 ; SPIRE, Alexis ; MERLLIÉ, Dominique, "La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse", *Le Mouvement Social*, n° 188, septembre 1999, pp. 119-130.

7. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Qu'est-ce qu'un Français ?", *Les Dossiers de Pour la Science*, n° 24, 1999, pp. 22-27.

tistique »⁸, tel qu'il fut pensé en référence à des populations théoriques fermées. La démographie se définit justement par « l'étude de la dynamique et du renouvellement de populations ayant une signification sociale ». Il nous semble que certains chercheurs en sciences sociales favorables à une large utilisation des statistiques ethniques oublient trop souvent que d'autres sciences sociales, et la démographie au premier rang, ont leurs propres schèmes de cohérence, leurs histoires disciplinaires, qui rendent très hasardeuse et très débattue toute statistique ethnique⁹.

Faut-il rappeler l'a-scientificité des projections démographiques de populations "ethniques" ou "raciales", exercices si particuliers dont l'histoire est accablante, des travaux de Friedrich Bürgdorfer¹⁰ à ceux, récents ou non, de démographes français véhiculant les idées de l'extrême droite ? Les pratiques d'hétéro-identification sur la base d'une prise en compte de plusieurs générations d'ascendants caractérisent aussi une approche qui s'apparente aux logiques racialisantes¹¹. En France, les catégories ethniques telles que "Français de souche" apparaissent problématiques¹². Les fondements de tels concepts conduisent à construire des projections démographiques de populations "de souche" ou "d'origine étrangère", en écartant, sur plusieurs générations, les conséquences juridiques et sociales des mariages mixtes¹³.

En Grande-Bretagne, le concept de population "*English of old stock*" présente une troublante similitude avec l'expression "Français de souche" ("stock" signifiant ici "souche"), et la frange extrémiste du champ politique

-
8. TEITELBAUM, Michael S. ; WINTER, Jay, *A question of numbers : high migration, low fertility, and the politics of national identity*, New York : Hill and Wang Publishers, 1998, 290 p.
 9. Cf. STAVO-DEBAUGE, Joan, "Prendre position contre les catégories 'ethniques'. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique", in : LABORIER, Pascale ; TROM, Danny (sous la direction de), *Historicité de l'action publique*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, pp. 11-45.
 10. Cf. VIENNE, Florence, *Une science de la peur : la démographie avant et après 1933*, Frankfurt-am-Main : Peter Lang Verlag, 2006, 214 p.
 11. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Démographie, culture, politique", *Population*, vol. 52, n° 6, novembre-décembre 1997, pp. 1585-1586.
 12. Ce sont de sérieuses interrogations sur la pertinence du concept de "Français de souche", apparu dans un ouvrage publié en 1991, qui nous ont amené à nous lancer dans une recherche reposant sur les méthodes longitudinales en 1993. Voir RICHARD, Jean-Luc, *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France. Étude à caractère longitudinal*, thèse de doctorat en démographie économique, IEP de Paris, 1997, 421 p.
 13. Pour de tels apriorismes, voir les projections réalisées par BOURCIER de CARBON, Philippe, "Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en métropole et observées au recensement général de la population du 8 mars 1999", in : DUPÂQUIER, Jacques ; LAULAN, Yves-Marie (sous la direction de), *Ces migrants qui changent la face de l'Europe*, Paris : Institut de géopolitique des populations, 2004, pp. 159-193.

xénophobe tente de populariser cette expression. Ainsi, changer la nature des informations collectées ne résout pas le problème, qui restera sans doute insoluble tant que l'on persistera à vouloir mesurer certaines caractéristiques ou dynamiques à l'aide de données statistiques.

La présence de catégories et variables qui permettent de connaître le nombre d'étrangers, d'immigrés et de "Français par acquisition", repose sur la volonté d'une bonne connaissance de la constitution de la "communauté des citoyens" et d'une meilleure approche de la dynamique démographique du pays. Ainsi, ces données ont permis de mieux connaître les processus d'acquisition de la nationalité française par les enfants nés en France de parents immigrés, étrangers au moment de la naissance de l'enfant. De plus, la représentation de l'évolution des sentiments d'appartenance des jeunes issus de l'immigration est possible¹⁴. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) s'appuie donc sur des catégories qui tiennent compte à la fois du droit (c'est-à-dire du citoyen observé dans ce qu'il a d'universel) et des liens objectifs fondés sur les citoyennetés passées de l'individu et de ses parents¹⁵. Cette solution est apparue comme celle qui permettait un usage des données publiques par le plus grand nombre.

Le débat qui existe en France n'est pas fondamentalement lié aux éventuelles spécificités d'un "modèle français d'intégration" : il ne s'agit pas ici de considérer qu'il n'a pas (ou pas eu) d'existence, mais de rappeler que l'absence de catégories ethniques peut être reliée aux conceptions que certains acteurs et chercheurs ont eues de la démographie et de la statistique sociale. On ne peut pas considérer que les discussions sur les catégories statistiques à caractère ethnique se présenteraient comme une opposition entre, d'une part, les partisans de données gouvernementales basées uniquement sur le filtre "français" versus "étranger" et, d'autre part, les partisans de données statistiques à caractère ethnique. Le débat principal portait sur la manière dont il convient de construire les catégories ethniques.

14. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés", *Économie et Statistique*, n° 316-317, juin-juillet 1998, pp. 151-162.

15. Werner Haug, démographe suisse récemment à l'origine d'une réflexion sur l'absence d'harmonisation totale des pratiques nationales en Europe, citant nos travaux, constate fort logiquement que les données publiques françaises, comme de nombreuses autres données, dont les italiennes, découlent aussi des « principes séculaires sur la nature unitaire de la République française (Richard, J.-L., "Statistics, integration and universalism", in : SWISS FEDERAL STATISTICAL OFFICE (Ed.), *On the way to a multicultural society ?*, Bern : OFS/BFS/SFSO, 1997) ». Voir HAUG, Werner, "Ethnic, religious and language groups : towards a set of rules for data collection and statistical analysis", *International Statistical Review*, vol. 69, n° 2, 2001, pp. 303-311.

Par ailleurs, aucun tabou n'a existé en France pendant de nombreuses années ; depuis 1962, l'INSEE publie des tableaux détaillés comportant des informations non seulement sur les étrangers, mais aussi sur les étrangers et les migrants devenus français par acquisition (tableau 1). Dans l'Union européenne des Quinze, à l'orée du XXI^e siècle, seul le Royaume-Uni avait intégré des catégories ethniques (et une question sur l'appartenance ethnique dans les formulaires) dans les données issues des recensements et registres de population. La France présentait des caractéristiques communes à bien des pays tels les Pays-Bas (tableau 2)¹⁶.

Tableau 1 : Enfants d'immigrés vivant chez leurs parents et immigrés de plus de 25 ans en France (1999)

	Enfants d'immigrés*	dont enfants de moins de 25 ans	immigrés de plus de 25 ans
Toutes origines	3 084 992	2 776 954	3 755 514
dont			
Espagne	169 330		308 500
Italie	165 722		371 714
Portugal	428 894		538 106
Autres pays de l'Union européenne	166 148		312 800
Algérie	551 560		511 971
Maroc	501 939		425 096
Tunisie	188 778		184 603
Autres pays d'Afrique anciennement sous administration française	242 070		213 251
Turquie	144 183		133 890
Vietnam, Laos, Cambodge	119 250		138 264
Autres pays	407 118		617 318

Source : Recensement de la population, 1999, INSEE.

* Enfants vivant dans une famille où au moins un des parents est immigré. Ces enfants peuvent être immigrés ou non. Les "enfants d'immigrés" ayant quitté le domicile parental ou ayant constitué leur propre foyer ne sont pas inclus dans ce total.

Pour les enfants, l'origine correspond à la nationalité de naissance du parent immigré ou du père si les deux parents sont immigrés.

Population de la France métropolitaine au recensement de 1999 : 58 513 700 habitants.

16. Cf. GARONNA, Paolo, "Measurement and study of issues related to cultural groups", in : SWISS FEDERAL STATISTICAL OFFICE (Ed.), *On the way to a multicultural society ?*, Bern : BFS-OFS, 1997, pp. 423-430.

Tableau 2 : Personnes ayant une origine étrangère aux Pays-Bas en 2001

	Immigrés	Enfants d'immigré(s)*	Total
Personnes ayant une origine étrangère			
	1 488 960	1 381 264	2 870 224
dont origine			
Indonésie	138 936	264 958	403 894
Allemagne	106 408	292 368	398 776
Turquie	181 595	138 005	319 600
Surinam	184 737	124 087	308 824
Maroc	155 669	117 083	272 752
Antilles néerlandaises (Aruba)	76 826	40 263	117 089
Belgique	35 393	77 673	113 066
Royaume-Uni	42 914	28 990	71 904
ex-Yougoslavie	53 747	17 691	71 438
Irak	33 685	4 506	38 191
Italie	16 599	17 930	34 529
Chine	21 884	10 396	32 280
France	16 156	14 750	30 906
Pologne	17 028	13 572	30 600
Espagne	17 471	12 946	30 417
Somalie	21 705	7 926	29 631
pays de l'ex-URSS	21 504	7 190	28 694
États-Unis	17 770	10 310	28 080
Afghanistan	24 254	2 140	26 394
Iran	21 222	3 420	24 642
Cap-Vert	11 048	7 510	18 558
Hong Kong	10 154	7 481	17 635
Pakistan	10 649	6 138	16 787
Ghana	10 998	5 431	16 429
Autriche	5 862	9 626	15 488
Vietnam	10 543	4 759	15 302
Égypte	9 359	5 806	15 165
Portugal	10 030	4 946	14 976
Afrique du Sud	7 246	6 213	13 459
Australie	4 313	8 492	12 805
Hongrie	5 242	6 862	12 104
Inde	8 265	3 767	12 032
Canada	4 080	7 617	11 697
Grèce	6 751	4 886	11 637
Philippines	6 813	3 636	10 449

Source : données officielles du Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Pays-Bas¹⁷.

Population totale des Pays-Bas au 1^{er} janvier 2001 : 16 105 285 habitants

* Pour les enfants, l'origine correspond à la nationalité de naissance du parent immigré ou du père si les deux parents sont immigrés.

17. Nous remercions Maarten Alders de nous avoir transmis ces données. Voir ALDERS, Maarten, "Classification of the population with a foreign background in the Netherlands", paper for the conference "The measure and mismeasure of populations. The statistical use of ethnic and racial categories in multicultural societies", 17-18 December 2001, <http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/D314BA81-B4A9-492F-8C9B-B50E7D3A3E5D/0/classificationforeign.pdf>

Démographe et historien, Jay Winter¹⁸ considère que les débats sur les statistiques ethniques sont extrêmement fructueux en Europe¹⁹. La scientificité en sciences sociales ne nous semble pas pouvoir s'appuyer sur les acquis d'une seule discipline dès lors qu'il s'agit d'envisager des questions sur lesquelles plusieurs disciplines ont vocation à apporter des éclairages et des analyses. Dans ce domaine, des éléments essentiels sont oubliés par ceux qui minorent les problèmes qu'entraîne l'élaboration de statistiques ethniques : ils négligent les insuffisances des analyses de la discrimination qui reposent sur une description simpliste (à partir d'une variable ethnique qui devient l'alpha et l'oméga de l'explication) des phénomènes complexes associés à l'existence de discriminations. L'argument selon lequel il existerait des générations suivantes ethniquement homogènes ("les petits-enfants d'immigrés", par exemple) nie l'existence des origines mixtes et celle des possibilités d'avoir des enfants avec une personne d'une autre "génération" repérée à partir d'une migration ou une origine ancestrale. L'affiliation ethnique ne doit pas être conçue, par essence, comme étant une affaire d'hérédité.

L'intégration comme processus, un défi pour la représentation statistique des phénomènes et des populations

Les individus font partie d'une population qui peut généralement être définie par la résidence sur un territoire, et l'on touche alors la dimension démographique de l'intégration à une population qui peut être une communauté de citoyens, sans nécessaire considération de nationalité. De fait, est souvent étudiée l'intégration à une population d'individus définie par la présence sur un territoire donné : l'étude doit donc, selon nous, s'appuyer essentiellement — tant par l'intermédiaire de méthodes qualitatives que quantitatives — sur des méthodes biographiques et longitudinales. Les études à partir de suivis de populations permettent de bien mettre en évidence les dynamiques démographiques des histoires résidentielles des immigrés et de leur famille²⁰.

18. Cf. WEINER, Myron ; TEITELBAUM, Michael S., *Political demography, demographic engineering*, New York : Bergham Books, 2001, 148 p. (sur la France, voir pp. 34-35).

19. Cf. WINTER, Jay, "Migrations, dynamiques démographiques et identité nationale", in : HÉRAN, François ; AOUDAÏ, Maryse ; RICHARD, Jean-Luc (sous la direction de), *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris : La Documentation française, 2002, pp. 135-142.

20. Cf. MEURS, Dominique ; PAILHÉ, Ariane ; SIMON, Patrick, "Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France", *Population*, vol. 61, n° 5-6, septembre-décembre 2006, pp. 763-802.

L'échantillon démographique permanent de l'INSEE permet de quantifier l'importance des départs touchant les jeunes issus de l'immigration. Ainsi, pour les générations 1970-1979, 36 % des jeunes nés hors de France, issus de familles où les parents étaient des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne en 1990, n'étaient plus en France en 1999 (15 % de départs de France en neuf ans pour ceux nés en France d'au moins un parent immigré originaire d'Afrique subsaharienne). Pour les jeunes d'origine maghrébine de même âge, nés entre 1970 et 1979 (donc aussi âgés de 20 à 29 ans en 1999), les pourcentages de ceux qui ont quitté la France sont respectivement de 30 % (nés hors de France) et de 9 % (nés en France).

Une étude de Jamila Ysati a mis en évidence que les départs hors de France, en raison d'un certain désespoir consécutif à des discriminations, étaient particulièrement mal vécus par les jeunes issus de l'immigration qui auraient souhaité être considérés comme des Français "comme les autres" : l'expatriation n'est pas dans la logique de ces jeunes qui en ont un mauvais souvenir ou une mauvaise image et, s'ils quittent la France, c'est en raison de l'importance des difficultés qu'ils rencontrent²¹. L'exclusion sociale des parents entraîne un nombre non négligeable de départs de familles entières hors de France. Ces départs touchent davantage les familles issues de courants migratoires récents, notamment les personnes (et leurs enfants) qui étaient en France dans des situations de grande précarité, touchées par le chômage²². Des études récentes ont montré l'importance comparable des départs des immigrés et de leur famille hors des Pays-Bas²³. En six ans, un tiers des immigrés quittent le pays, éventuellement accompagnés de leur famille²⁴.

Les vicissitudes de l'histoire et les usages idéologiques passés de certains mots expliquent souvent la fortune et les infortunes des concepts utilisés par le grand public ou dans des milieux plus restreints, tel le champ académique. Dans le domaine des sciences de l'homme, cela est particulièrement vrai pour le mot "intégration" et pour les concepts qui ont pu

21. Cf. YSATI, Jamila, *Beurs, blacks et entreprise*, Paris : Éd. Eyrolles, 2005, 230 p.

22. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés", *art. cité*.

23. Cf. ALDERS, Maarten ; NICOLAAS, Han, "Administratieve correcties in de bevolkingsstatistiek", *Bevolkingstrends*, vol. 51, n° 4, 2003, pp. 46- 52.

24. Cf. ALDERS, Maarten ; NICOLAAS, Han, "One in three immigrants leave within six years", *CBS Web Magazine*, 20 January 2003, <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/bevolking/publicaties/artikelen/archief/2003/2003-1116-wm.htm>

lui être substitués à différentes périodes²⁵. L'intégration apparaît comme concernant simultanément, dans les sociétés, des individus et des groupes sociaux. Par conséquent, l'intégration des individus revêt de nombreuses dimensions. L'intégration peut être individuelle par rapport à la société en général, par rapport à un groupe, mais peut aussi concerner un groupe social par la nature des relations qu'il entretient avec les autres structures de la société. La dimension socioéconomique de l'intégration recouvre les trajectoires scolaires, les carrières professionnelles et leurs éventuelles interruptions, mais aussi les situations familiales qui ne sont pas sans influence sur les situations socioéconomiques. Les analyses longitudinales permettent des études approfondies et fournissent des éléments originaux sur les processus d'intégration²⁶.

Les identités et appartenances sont souvent plurielles ou successives. L'intégration est un processus qui ne se prête pas à une mesure reposant sur des catégories figées. Du point de vue sociopolitique, l'intégration dans une communauté nationale repose sur la possession d'une nationalité particulière, qui peut éventuellement être acquise au cours de la vie. En France, nombre de citoyens dont les parents étaient immigrés, étrangers, se considèrent simplement comme Français, d'autres revendiquent une pluralité d'appartenances qui peut être observée légalement. De même, aux Pays-Bas, la naturalisation a été facilitée, depuis 1992, par l'acceptation de la double nationalité. Ainsi, deux tiers des immigrés turcs et marocains possèdent désormais la nationalité néerlandaise en plus de celle de leur pays d'origine²⁷.

Selon les représentants des théories "assimilationnistes", il serait possible de mesurer l'assimilation, pour peu que les appartenances n'évoluent pas dans le temps²⁸. Ce concept est ainsi souvent évoqué pour juger d'un alignement des pratiques culturelles ou sociales qui sont le fait de

25. L'introduction significative de l'idée d'intégration sociale dans les sciences de l'homme remonte à la fin du XIX^e siècle, lorsque Herbert Spencer y eut recours dans son ouvrage *The principles of sociology* (1891). L'approche n'était pas dénuée d'un certain darwinisme social. Pouvant être appliquée soit à un système social, soit au rapport qu'entretiennent réciproquement un individu et un système social, l'intégration désigne un état de forte interdépendance ou cohérence entre des éléments ou bien des processus sociaux.

26. Par exemple, pour la France, voir FITOUSSI, Jean-Paul ; LAURENT, Eloi ; MAURICE, Joël, *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris : La Documentation française, 2004, 328 p. Pour les Pays-Bas, voir BIJWAARD, Govert E., "Modeling migration dynamics of immigrants : the case of the Netherlands", *IZA Discussion Paper*, n° 2891, June 2007, 46 p.

27. Cf. GROENENDIJK, Kees, "La Nouvelle Politique d'intégration (NPI) aux Pays-Bas depuis 2002", *Culture & Conflits*, n° 69, printemps 2008, pp. 113-129.

28. Cf. TRIBALAT, Michèle, "De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France", in : DUPÂQUIER, Jacques (sous la direction de), *Morales et politiques de l'immigration*, Paris : Presses universitaires de France, 1998, pp. 45-76.

personnes réputées étrangères à un groupe de référence. Pour ce qui concernerait les étrangers et autres personnes à tort considérées par certains, par exemple, sur fond d'opinions "racistes" ou "différentialistes" comme extérieures au groupe des citoyens nationaux, le devoir d'alignement des comportements sociaux relèverait de l'évidence communément admise dans les sociétés occidentales contemporaines. Une telle conception repose en partie sur un oubli de la diversité des situations individuelles, oubli que la comparabilité des situations moyennes observées permettrait. Ainsi, on a vu le chômage des jeunes adultes issus de l'immigration algérienne présenté comme s'expliquant non par les discriminations, mais par une possible exigence trop grande de ces personnes sur le marché du travail!²⁹ De même, les pratiques des étrangers ou des personnes présentées comme "différentes" sont alors jugées à l'aune de celles des personnes membres d'un groupe majoritaire souvent considéré, par les représentants des théories "assimilationnistes", comme celui des nationaux "de référence" : « *Il est vrai qu'il est difficile d'assimiler étrangers et immigrés, puisque parmi les Français immigrés, il y a plusieurs centaines de milliers de pieds-noirs et aussi beaucoup de Français originaires des DOM-TOM* »³⁰.

La mixité des pratiques matrimoniales est alors souvent perçue comme un indicateur essentiel d'"assimilation" (en France, cette approche a été très présente dans de nombreux travaux réalisés par des démographes³¹). De nombreux autres auteurs ont cependant souligné que de telles approches présentent des traits essentialistes qui peuvent même mener à des erreurs logiques (et par conséquent statistiques) dans les recherches, en particulier dans celles issues d'enquêtes sociodémographiques³². Ainsi, on a vu des estimations invraisemblablement excessives du nombre

29. Cf. GAYMU, Joëlle ; PARANT, Alain, "Les débuts dans la vie active des jeunes immigrés et des jeunes d'origine étrangère", in : INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES, *Enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS) de 1992 : rapport final*, Paris : INED, 1995, p. 292

30. DUPÂQUIER, Jacques, "Naissance d'un peuple : l'histoire démographique de la France", in : RENAISSANCE CATHOLIQUE, *Qui a peur du baptême de Clovis ? Actes de l'université d'été 1996*, Issy-les-Moulineaux : Renaissance catholique, 1997, pp. 105-134 (aux côtés d'un texte de Bruno Gollnisch), repris sous le titre "La démographie française : vérités et mensonges", *National Hebdo*, n° 685, 4-10 septembre 1997, pp. 11-13. Jacques Dupâquier laisse donc sous-entendre que les Français originaires des DOM-TOM et les Français rapatriés d'Algérie seraient des freins à l'intégration des immigrés en France. La signification profonde des propos de Jacques Dupâquier nous semble donc extrêmement inquiétante, puisqu'il envisage qu'une fraction du peuple français puisse, en raison d'origines réelles ou supposées de certains Français, être un obstacle au vivre ensemble. Ces Français, faut-il le rappeler, ne sont pas des étrangers immigrés.

31. Pour une mise en perspective, voir dans le présent dossier la contribution de Jocelyne Streiff-Fénart, p. 215.

32. Cf. BLUM, Alain, "Comment décrire les immigrés ? À propos de quelques recherches sur l'immigration", *Population*, vol. 53, n° 3, mai-juin 1998, pp. 569-588.

de personnes vivant dans des familles d'immigrés africains polygames en France, à partir de la production de résultats d'enquêtes mis en cause par des chercheurs réputés³³, tandis que la presse d'extrême droite se réjouissait de la production de tels chiffres³⁴.

L'ouverture des comportements matrimoniaux des personnes perçues comme étrangères ou différentes ne peut, de plus, être envisagée qu'en relation avec l'ouverture des pratiques matrimoniales des personnes se percevant comme majoritaires ou autochtones. Il est donc scientifiquement légitime de parler d'intégration des immigrés ou des étrangers. C'est bien dans le domaine de l'immigration que les modalités d'intégration propres à chaque nation demeurent encore significatives, mais faut-il rappeler les potentialités bien plus larges du concept dans les sciences sociales ?

Le concept est non seulement utile en sociologie générale, mais aussi dans certaines branches particulières de la sociologie parfois présentées comme des disciplines indépendantes : sociologie politique ou science politique, démographie, sociopsychologie et psychologie sociale. Cependant, il convient de constater que cela a contribué à écarter l'usage de ce concept de nombreuses études, sur d'autres sujets, où il aurait sa place. L'intégration est une des solutions possibles qui peuvent être données aux problèmes de coexistence d'individus et groupes différents, sous une même autorité politique. Il est assurément regrettable que le mot soit désormais trop systématiquement associé aux conséquences sociales diverses de l'immigration étrangère dans de nombreux pays. Cette situation provoque une baisse de l'usage du concept alors qu'il semblerait possible qu'une définition largement acceptée de ce que recouvre l'intégration puisse émerger. De nos jours, dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'usage du concept intégration est souvent et curieusement réduit à la seule évocation des modalités de participation de personnes immigrées ou étrangères, voire de leurs descendants plus ou moins directs.

33. Cf. LE BRAS, Hervé, *Le démon des origines. Démographie et extrême droite*, La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1998, 260 p. (voir pp. 222-228).

34. "Censure à l'INSEE : les mensonges officiels sur l'assimilation des immigrés", *National Hebdo*, n° 589, 2-8 novembre 1995. Le journal, proche du Front national, se réjouit d'une attaque de Michèle Tribalat contre l'INSEE : « Cette note discordante dénonçant la censure à l'INSEE s'avère-t-elle remarquable. La polygamie se situe au centre de cette mise au point [...]. En réalité, près de 90 000 individus sont impliqués avec femmes et enfants ». Voir, toujours sur ce sujet, les mêmes arguments de l'extrême droite s'enthousiasmant pour ces chiffres curieux issus de cette étude dans *National Hebdo*, n° 669, 15-21 mai 1997.

Le processus d'intégration est vécu notamment dans son immédiateté par les acteurs et s'inscrit dans une logique temporelle : c'est un processus continu auquel on ne peut assigner ni commencement ni aboutissement, un processus de tous les instants de la vie, de tous les actes de l'existence³⁵. On l'aura compris, il nous semble délicat de vouloir mesurer l'intégration, comme quelques chercheurs ont souhaité le faire, ou encore indiqué le faire. Cependant, peut-on affirmer que l'intégration se mesure et faut-il présenter non seulement des tableaux de données mais aussi des hiérarchies de l'intégration différentielle de regroupements d'individus, ainsi associés à un classement de personnes présentées comme plus ou moins intégrées ? Dans l'ouvrage intitulé *Measuring immigrant integration*, le sociologue néerlandais Peter Reinsch propose ainsi des études quantitatives sur les dynamiques de l'intégration des immigrés et de leurs descendants à Utrecht³⁶. L'affirmation de cette ambition nous semble d'ailleurs parfois plus problématique que le contenu des travaux en eux-mêmes, qui peuvent être très intéressants et innovants.

Ces dernières années se sont donc caractérisées par l'affirmation de revendications et de constitutions de groupes qualifiés ou se qualifiant d'"ethniques". Des enquêtes indépendantes doivent sans doute être menées, et il faut favoriser leur développement. Il resterait notamment à voir si l'ethnisation des appartenances ne porte pas en elle des processus d'effacement de l'universel au profit de logiques nettement privatives (et même privées³⁷). Il serait possible aussi d'examiner si les discriminations existantes participent à la construction d'une population de citoyen-ne-s à se définir d'autant plus sur et "dans" des registres (référentiels et "de population") "ethniques" qu'ils et elles se sentent discriminés, dans la durée. Le repérage de caractéristiques individuelles d'individus identifiés au sein de communautés, éventuellement aidées, en partie constituées à partir de solidarités économiques et sociales dont le caractère privé est indéniable, peut être effectué fort loin de tout ancrage dans des processus sociaux (politiques publiques, affirmation de

35. Cf. SAYAD, Abdelmalek, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Éd. du Seuil, 1999, 439 p.

36. Cf. REINSCH, Peter, *Measuring immigrant integration : diversity in a European city*, Aldershot : Ashgate Publisher, 2001, 308 p.

37. Cf. BOLNICK, Deborah A. ; FULLWILEY, Duana ; DUSTER, Troy ; COOPER, Richard S. ; FUJIMURA, Joan H. ; KAHN, Jonathan ; KAUFMAN, Jay ; MARKS, Jonathan ; MORNING, Ann ; NELSON, Alondra ; OSSORIO, Pilar ; REARDON, Jeanny ; REVERBY, Susan M. ; TALLBEAR, Kimberly, "The science and business of genetic ancestry", *Science* du 19-10- 2007, pp. 399-400.

droits) non discriminants. Cette dernière question est à la fois scientifique et politique, on le voit³⁸.

Les données sociodémographiques officielles sont, dans une bonne moitié des pays du Conseil de l'Europe, très semblables à celles de la France, où l'absence de statistiques ethniques concorde avec l'absence de reconnaissance des minorités de manière officielle³⁹. Par ailleurs, l'essentialisation des appartenances cadre mal avec une approche de l'intégration pensée comme un processus difficilement mesurable dont les principales composantes, une fois pris en compte l'aspect démographique et résidentiel de la présence sur un territoire, seraient de nature socioéconomiques et politiques⁴⁰. Le refus des statistiques ethniques ne découle pas nécessairement d'un désintérêt pour l'étude des discriminations⁴¹ : la connaissance statistique de ces situations a été, en France, le préalable aux politiques publiques qui ont commencé à être mises en œuvre ces dix dernières années afin de lutter contre les discriminations.



38. Cf. SABBAGH, Daniel ; PEER, Shanny, "The controversy over '*statistiques ethniques*'", art. cité.

39. Cf. MORNING, Ann, "Racial and ethnic classifications in international perspective", *Population Research Policy Review*, vol. 27, n° 1, 2008, pp. 239-272.

40. Cf. BLUM, Alain, "Resistance to identity categorization in France", art. cité.

41. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Youth of foreign origin entering the labor market in France : an approach of discrimination against children of African immigrants", *Revista Economica*, vol. 32, n° 1, 2007, pp. 63-80.